



Procès-verbal de l'assemblée générale de la LNCC

Mercredi 14 juin 2023

Sont présent-e-s pour le comité : M. F-V. Pradervand, M. O. Hostettler, M. E. Flury, Mme M-L. Bouquet, Mme K. Sartori, Mme V. Junod (secrétaire de l'AG).

Sont excusé-e-s pour le comité : Mme A. Chouiter Djebaili, Mme C. Genné-Bawidamann, M. C. Kuenzi, Mme O. Santa Cruz, M. D. Storrer.

La séance débute à 19h05.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2022
2. Rapport de la présidente
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des vérificateurs de comptes et adoption desdits rapports
5. Décharge au comité
6. Elections
7. Budget 2024
8. Divers

Notre vice-président, M. Pradervand ouvre la séance en saluant les personnes présentes.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2022

Le PV est adopté à l'unanimité, sans commentaire, avec remerciement à son auteur.

2. Rapport de la présidente

M. Pradervand excuse l'absence de la présidente de la Ligue qui arrivera en 2^e partie de soirée et nous fait la lecture d'un extrait du texte rédigé par celle-ci et publié dans le rapport annuel 2022 sous le titre *Santé, bien-être et développement durable*. Grâce à nos actions, nous contribuons à ce but ultime de mettre en œuvre les conditions de bien-être de la population !

2022 a été marqué par le retour à une vie « normale » après COVID. De ce fait, nous pouvons observer une augmentation des activités de la Ligue, en particulier dans les groupes et ateliers. C'est l'année aussi du départ à la retraite de notre directrice, Mme Christiane Kaufmann, après plus de 20 ans d'engagement. Le comité a désigné Mme Katia Sartori comme directrice depuis le 1^{er} janvier 2023.

Mme Katia Sartori se présente en relatant son parcours professionnel, fait part de son plaisir d'avoir rencontré une équipe formidable, se réjouit de cette collaboration et se tient à disposition de qui le souhaiterait.

2022 en chiffres, c'est notamment 324 personnes soutenues (297 en 2021), 159 nouvelles situations (144), 2201 heures d'intervention sociale (1878), 104 personnes inscrites au moins à un groupe, atelier ou programme de réhabilitation (55) et une aide financière à hauteur de CHF 104'335.- pour 97 bénéficiaires (97'730.- pour 82 bénéficiaires).

Notre vice-président relève la présence des collaboratrices de la Ligue à l'AG et les remercie pour leur travail.

Les principaux projets menés en 2022 ont été l'implémentation du programme de réhabilitation, la succession à la direction de la Ligue et la poursuite de la nouvelle stratégie de l'association suisse. M. Pradervand mentionne

également les actions de prévention organisées ainsi que le rôle primordial des donateurs pour que la Ligue puisse mener ses missions. Les détails se trouvent dans le rapport d'activité 2022.

Notre vice-président donne quelques moments-clé ou objectifs de l'année 2023, soit l'arrivée d'une nouvelle directrice, la volonté de développer la communication digitale, la recherche d'optimisation de la gestion de la Ligue ainsi que la renégociation du contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel. Il est à noter que pour 2024, le comité a décidé d'une augmentation des cotisations (de + CHF 5.-) pour les membres individuels, soit CHF 25.- et de l'introduction d'une cotisation entreprise ou association à CHF 100.-.

3. Rapport du trésorier

Notre trésorier, M. O. Hostettler, présente les comptes 2022 dont il ressort les principales informations suivantes :

- Diminution importante de la fortune sous gestion auprès des banques due principalement par une année boursière catastrophique. Une perte de cours non réalisées de CHF 735'929.08 et réalisées de CHF 97'028.45, soit CHF 832'957.45 en globalité. Une légère reprise est constatée depuis le début de l'année 2023 ;
- La réserve de fluctuation a été adaptée en fin d'année 2022 à la baisse de CHF 112'800.00 selon le règlement de fortune de la LNCC, ce qui atténue la perte de l'exercice ;
- La subvention cantonale se monte toujours à CHF 20'000.-, la rubrique autres produits comprend les activités de Fourchette verte, mandat géré par la Ligue, et les interventions rémunérées, comme des conférences ;
- Les contributions aux projets ont fortement augmenté en raison de l'opportunité de l'achat d'un yolette pour le programme Ramer en rose ;
- Les frais de cours en augmentation sont liés au développement du programme de réhabilitation ;
- Les frais de personnel sont en hausse en raison de l'augmentation de taux d'activité et divers jubilés ;
- La perte d'exploitation est d'un montant de CHF 362'000, ceci avant les charges et produits financiers ;
- La variation du capital des fonds est composée d'une attribution aux fonds plus importantes que leur utilisation pour un montant de CHF 21'892.70 ;
- Les compte d'exploitation et le bilan, détaillés dans le rapport 2022, présentent une perte annuelle de CHF 1'106'381.38 pour des fonds propres de CHF 5'134'322.33.

Il s'agit évidemment d'un mauvais exercice, mais la pérennité de la Ligue n'est pas en danger et il n'est pas nécessaire de prendre des mesures actuellement ; les placements effectués suivent les règlements de la prévoyance professionnelle, soit avec un risque faible.

En réponse à une question des membres présents, M. Hostettler précise que les titres ne sont pas gérés par sa fiduciaire mais par des banques, soit la Banque Bonhôte, la BNC et l'UBS. M. Wacker félicite de cette transparence et le degré de détails des comptes qu'il apprécie. Il s'interroge sur la provenance des fonds, pour une association comme la nôtre, orientée vers la santé. M. Hostettler répond qu'il est difficile d'avoir ces informations et que les consignes qui sont données aux banques permettent de garantir des placements en principe « éthiques », bien que demeure un certain flou.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

4. Rapport des vérificateurs de comptes et adoption desdits rapports

M. Hegetschweiler, expert-réviseur (VIGILIS SA), donne lecture du dernier paragraphe du rapport qu'il nous présente à l'écran et recommande l'approbation des comptes.

Le rapport des vérificateurs de comptes est accepté à l'unanimité des membres présents.

5. Décharge au comité

Les membres présents donnent décharge, sans opposition, au comité.

6. Elections

En automne 2022, M. Kohler a démissionné du comité.

Les membres présents sont invités à élire Mme Marie-Laure Bouquet, infirmière, et Mme Olalla Santa Cruz, radiooncologue, qui se présentent pour entrer au comité. Mme Bouquet travaille à RHNe et en s'engageant pour la Ligue contre le cancer, elle souhaite pouvoir mieux informer les patients et voir si des collaborations peuvent se créer avec d'autres associations. Mme Santa-Cruz s'intéresse à voir comment on peut améliorer la prise en charge des patients et lancer des projets pour augmenter la satisfaction des personnes malades et leurs proches. Elles sont toutes les deux élues à l'unanimité et avec applaudissements.

Les membres doivent également décider de la réélection de M. Eric Flury, puisque la période de 4 ans est échu. M. Flury est entré au comité en 2015. Celui-ci est réélu à l'unanimité.

7. Budget 2024

Le budget 2024 est élaboré avec un retour à la normal des marchés financiers et un déficit structurel « habituel », soit CHF 228'000.-. Nous nous attendons à une augmentation des aides financières aux patients, vu la tendance inflationniste des prix, les salaires vont légèrement augmenter et nous prévoyons une baisse des dons.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité des membres présents.

8. Divers

Mme Bariffi de « Ramer en rose » (programme de réadaptation par l'aviron pour les femmes atteintes d'un cancer du sein), nous fait part de l'importance et des bénéfices d'une telle activité après un cancer. Une quinzaine de jeunes femmes y participent et leur retour est très positif.

La séance est levée à 19h40.

Neuchâtel, juillet 2023

La Ligue neuchâteloise contre le cancer



K. Sartori, directrice



V. Junod, secrétaire au procès-verbal